



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET



DIRECTION GÉNÉRALE
DES IMPÔTS ET DES DOMAINES

LA RÉGULARISATION PAR VOIE DE BAIL



Qu'est-ce que ?

La demande de régularisation par voie de bail est une requête faite par la personne physique ou morale pour obtenir un titre de bail sur un terrain qu'elle occupe ou qu'elle a identifié et qui dépend du domaine privé de l'État.

Quels sont les documents à fournir ?

- ◆ Demande de régulation par voie de bail
(adressée au chef du bureau des domaines compétent)
- ◆ Photocopie du titre (délibération)
- ◆ Photocopie du Plan de masse
- ◆ Photocopie du plan de situation
- ◆ Photocopie carte nationale d'identité
- ◆ Acte de vente enregistré

NB : *les documents doivent être dupliqués en cinq exemplaires.*